



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 6, 47^e Avenue

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui se tiendra le 16 novembre 2021 à 19 h 30, le conseil statuera sur la demande suivante :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2021-DM-024	6, 47 ^e Avenue	H-13	1 953 745	Permettre une construction d'un abri pour automobiles détaché du bâtiment principal alors que la réglementation ne l'autorise pas et qu'une remise soit attachée à l'abri pour automobiles alors que la réglementation prévoit une distance d'un (1) mètre avec les constructions et équipements accessoires, tel qu'exigé par les articles 3.3.11 premier alinéa et 4.3.3 paragraphe 5 du règlement de zonage numéro 7200.

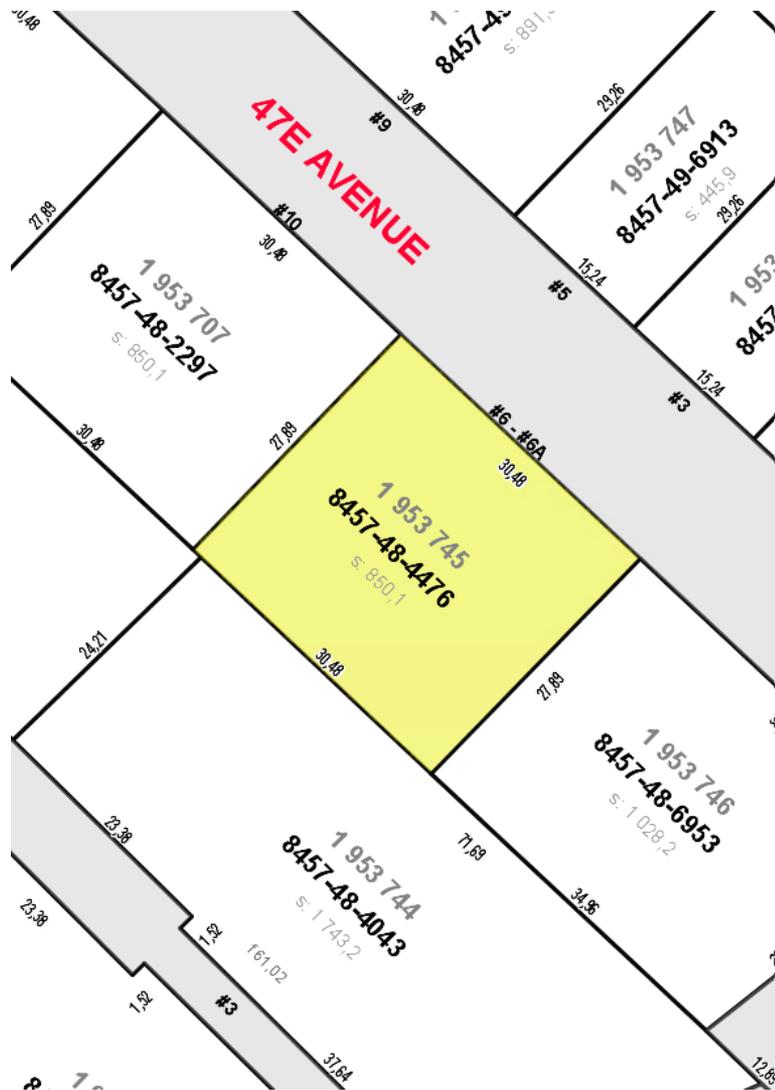
Conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministère de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil, **peut être remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **1^{er} novembre 2021 au 15 novembre 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis public.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 29 octobre 2021


Marie-Renée Houde
Greffière

EXTRAIT DE LA CARTE MATRICE



ORTHOPHOTO



SECTEUR ENVIRONNANT



6, 47^e Avenue
(emplacement faisant l'objet de la demande)



4, 47^e Avenue
(voisin de gauche)

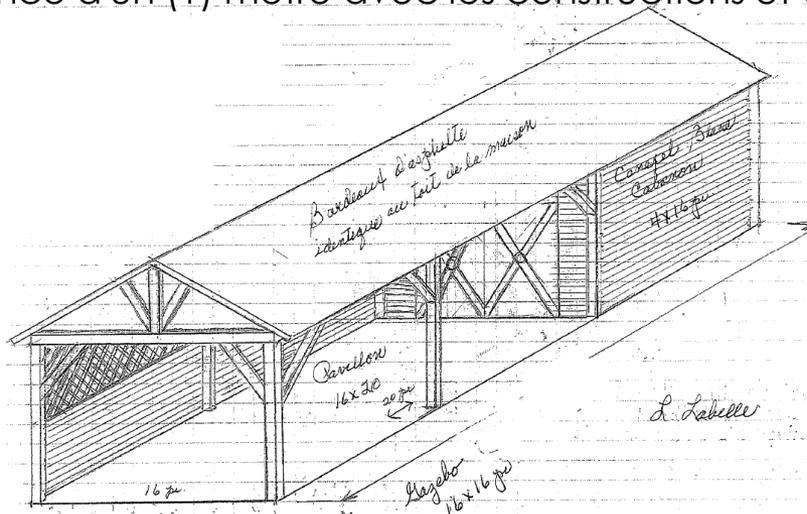


10, 47^e Avenue
(voisin de droite)

DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Demande de dérogation mineure concernant :

- l'autorisation pour la construction d'un abri pour automobiles détaché du bâtiment principal alors que la réglementation ne l'autorise pas
- qu'une remise soit attachée à l'abri pour automobiles alors que la réglementation prévoit une distance d'un (1) mètre avec les constructions et équipements accessoires



Matériaux :

Déclin de canexel de couleur « blanc »
comme la maison

Poutre en bois

Bardeaux d'asphalte identique à la
maison



BOIS-DES-FILION

Vert l'avenir

COMMENTAIRES EN LIEN AVEC UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

2021-DM-024

Propriété sise au 6, 47^e Avenue (lot 1 953 745)

En lien avec la directive du gouvernement du Québec, liée à la COVID-19, les assemblées publiques peuvent être remplacées par des consultations écrites. Afin d'obtenir de l'information concernant une demande de dérogation mineure, veuillez transmettre vos commentaires, questions ou objections en remplissant le formulaire suivant **au plus tard à 9 h le 16 novembre date à laquelle le conseil va statuer sur la demande.**

Date de la séance du conseil à laquelle le conseil va statuer sur la demande **16 novembre 2021**

Votre identification

Prénom

Nom

Adresse

Courriel

Téléphone

Commentaires ou questions (vos commentaires seront transmis aux membres du conseil municipal)

Soumettre à : greffe@villebdf.ca